



Problème de canalisations qui paye le plombier ?

Par **Manemisme**, le **18/05/2012** à **17:04**

Bonjour,

Je suis actuellement en location d'une maison depuis 2 ans . La semaine dernière nos toilettes ce sont boucher, l'évier fait du bruit quand on tire la chasse et les tuyaux d'évacuation qui fuit .

Une question qui paye le plombier ?? le propriétaire ou le locataire ?

Merci de me donner une reponse rapidement

Par **cocotte1003**, le **19/05/2012** à **03:04**

Bonjour, commencez par envoyer une LRAR au bailleur pour lui signaler les problèmes. Normalement le débouchage et à votre charge et la fuite à charge du bailleur, cordialement